

COMMUNE de CHAUX DU DOMBIEF
Procès- Verbal du conseil municipal
du 11 MAI 2023

Présents : JEUNET Mélanie, GRAPPE Bernadette, BAUDURET Matthieu, PILLOUD Claude, BULONE Géraldine, CHEVALIER François, DURANTON Jacques, BRETON Nicolas, HOCQUARD Marine, BRUILLOT Maxime, JACQUIN Thibault. DE JACQUELOT Rodolphe

Excusé : CLERGET Sébastien (pouvoir à Mélanie JEUNET)

Absent : JARNO Pascal

Mme Bernadette GRAPPE a été désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal précédent
- Compte-rendu des commissions
- Travaux de sécurité à Ilay : modification demande de subvention.
- Devis aménagement de la sortie de secours de la salle polyvalente.
- Devis réfection poteaux cassé Parking du Pic de l'Aigle
- Devis réfection plafond église
- Devis Goyard : reprise réseau pont du Dombief
- Devis TP Forest : reprise regard
- Achat matériel divers : Désherbeuse et divers.
- Demande de location du préau – 7 Grande Rue
- Dossier pompier : vente ou/et don du matériel, etc
- Point sur la reprise du restaurant communal.
- Questions diverses

Mme Le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour de la délibération pour la désignation d'un référent déontologue pour les élus et la subvention au comité des fêtes pour l'organisation de la fête patronale : accepté à l'unanimité.

1/ Approbation du PV précédent :

A l'unanimité des membres présents à cette séance, le Conseil Municipal approuve le PV du 23 mars qui sera affiché et publié sur le site internet.

2 Abstentions = BRUILLOT M et DE JACQUELOT R, absents lors du dernier CM.

2/Comptes-rendus de commissions : Un point est fait sur les ventes de bois du non soumis et sur les ventes prévues. L'affouage sera bientôt prêt à livrer.

3/Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux :

La loi dite 3 DS prévoit que chaque élu doit, à compter du 1^{er} juin 2023, pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. En concertation avec l'AMJ, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, M Matthieu HOUSER, Maître de conférences en droit public (indemnité de vacation de 80 € par dossier déposé et à la charge de la commune).

4/ Vote de la subvention au comité des fêtes pour l'organisation de la fête patronale :

Comme l'an passé, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de verser une subvention de 2000 € au comité des fêtes pour l'organisation de la fête patronale.

5/ Travaux de sécurité à Ilay : modification des dossiers de demande de subvention :

Considérant le devis de l'entreprise SJE de 22 898 €H.T. pour la création d'écluses à Ilay et la modification du carrefour, le Conseil Municipal autorise Mme Le maire à modifier la demande de DETR et à solliciter le Conseil départemental pour l'obtention d'amendes de police.

6/ Devis aménagement sortie de secours de la salle polyvalente :

Le conseil prend connaissance d'un devis établi par l'entreprise Grandvaux services moins élevé que celui de Paysage suspendu établis en 2022, mais préfère attendre une autre proposition pour se positionner.

7/Délibération sur différent devis :

- Réfection poteau cassé Pic de l'Aigle : Le Conseil valide les devis de la SCEB de 4 046 € TTC pour la réparation et de 1 080 pour la mise en place d'un poteau provisoire. Une déclaration de sinistre est en cours auprès de notre assureur qui prendra en charge ces montant (moins 250 € de franchise).
- Réfection plafond de l'église : Suite au sinistre lié à la chute d'un abas son sur le toit de l'église cassant des tuiles (incombant à une malfaçon de l'entreprise les ayants remis en place) à l'automne 2022, le plafond s'est dégradé à cet endroit. La commune a sollicité différentes entreprises et attend d'avoir tous les devis pour trancher.
- Reprise du réseau assainissement vers le Pont du Dombief : Après étude, le Conseil accepte le devis de l'entreprise GOYARD de 2 524 € H.T. consistant à changer environ 10 m de réseau cassé et au curage du fossé, ces travaux ayant pour but de diminuer les eaux pluviales sur la RD 678 ;
- Devis TP Forest : reprise regard vers l'église : ce devis n'a pas été reçu. Un contact avec le cabinet COLIN, maître d'œuvre lors des travaux de 2017, a été fait.

8/ Achat de matériel divers pour l'employé communal :

Après concertation avec l'employé communal, le Conseil municipal décide l'achat de matériel divers :

- Un compresseur à 560 € HT, un désherbeur mécanique avec la commune du Lac des Rouges Truites à 1531 € HT.

La commune réfléchit également à l'acquisition d'un appareil de manutention type transpalette.

9/ Demande de location du préau – 7 Grand rue : par M EPAILLY Didier. Celle-ci est refusée au motif que la commune ne peut pas fermer ce local pour laisser l'accès à l'autre locataire et ne souhaite pas louer un local ouvert.

10/ Dossier pompier : vente et/ou don du matériel : le corps de pompiers étant inexistant, il est décidé de faire don et ou d'essayer de vendre le matériel aux corps avoisinants (Saint-Laurent-En-Gdx et Grande Rivière).

11/ Point sur la reprise du restaurant communal : Le liquidateur a informé la commune qu'aucun repreneur ne s'est manifesté. Les clés ont été remis et les lieux libérés. La commune réfléchit à l'achat éventuel du matériel pour faciliter une reprise ultérieure.

12/ Questions diverses :

- Carte avantage jeunes : comme l'année dernière la commune propose le don sur inscription en mairie de la carte jeune pour les enfants de la commune âgés de 6 à 18 ans.
- Devis protection incendie : Après étude des devis de Jura Protection incendie, le Conseil Municipal décide de solliciter d'autres fournisseurs.
- Devis APAVE : La réglementation impose différents contrôles de certaines installations. Après discussion, le Conseil Municipal valide la proposition de la société APAVE pour les vérifications périodiques (coût annuel de 3287 € HT en 2023 puis 2145 € HT en 2024) :
 - Des équipements sportifs (City et terrain de foot)
 - De l'aire de jeux
 - Des installations électriques des ERT (restaurant communal, o petit soins, mairie, bibliothèque, vestiaire du foot, église, chaufferie bois, hangar communal, club house, salle René Jacquemet, groupe scolaire, local pompier)

- Renouvellement commission de contrôle des élections : Cette commission doit être renouvelée. Le Conseil Municipal désigne les membres susceptibles d'en faire partie, ceux-ci étant désignés in fine par les services préfectoraux.

La séance est levée à 23 h15.